



**DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ÉQUIPEMENT SPORTIF  
NOTRE DAME / SAINT VINCENT DE BOISSET**

—  
**SÉANCE DU MARDI 22 MARS 2022**

*Convocation en date du 1<sup>er</sup> mars 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint-Vincent-de-Boisset, sous la présidence de Hervé DAVAL, Président.

MEMBRES	
EN EXERCICE	8
PRÉSENTS	6
VOTANTS	7

**Étaient présents** : Monsieur Hervé DAVAL, Président, Monsieur David DOZANCE, Vice-Président

Monsieur Morgan TALIFERT, titulaire représentant la commune de Notre Dame de Boisset et Madame Régie JONNIER, suppléante représentant la commune de Notre Dame de Boisset

Madame Sophie VACHOT et Monsieur Eric FEUGÈRE, titulaires représentant la commune de Saint-Vincent-de-Boisset

**Étaient excusés** : Madame Jocelyne DURANTET, Monsieur Stéphane CANZANI, titulaires représentant la commune de Notre Dame de Boisset et Monsieur Patrick PEDRINI, titulaire représentant la commune de Saint-Vincent-de-Boisset

**Pouvoirs déposés** en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Mandant** : Patrick PEDRINI – **Mandataire** : Hervé DAVAL

**Secrétaire élue** : Madame Sophie VACHOT



**DÉLIBÉRATION N° 2022-004 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Il est suggéré le budget primitif 2022 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	27 611,06 €	74 – Dotations et participations	34 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	4 600,00 €	002 – Résultat reporté	28 711,06 €
023 – Virement à la section d'investissement	30 500,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>62 711,06 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>62 711,06 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
21 – Immobilisations corporelles	31 500,00 €	021 – Virement de la section d'exploitation	30 500,00 €
001 – Résultat reporté	730,34 €	10 – Immobilisations corporelles dont excédents de fonctionnement capitalisés (730,34 €)	1 730,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 230,34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 230,34 €</b>

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 62 711,06 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 32 230,34 €.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **Vote le budget primitif 2022 équilibré à 62 711,06 € en section de fonctionnement et à 32 230,34 € en section d'investissement, soit un budget total de 94 941,40 €.**

**Le secrétaire,  
Sophie VACHOT**




**Le Président,  
Hervé DAVAL**



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.